



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale de l'Aviation civile**

Mérignac, le

*Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
« Construire ensemble, durablement »*

D.D.T. de la Vienne  
SHUT/UFU

*SNIA Sud-Ouest  
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques*

par mail :

[magali.lama-ghising@vienne.gouv.fr](mailto:magali.lama-ghising@vienne.gouv.fr)  
[ddt-sua-ads@vienne.gouv.fr](mailto:ddt-sua-ads@vienne.gouv.fr)

**Nos réf. : N° 12405**

**Vos réf. :** Courriel reçu le 27 octobre 2022

**Affaire suivie par :** Carine Delbos

[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 05 57 92 81 56

**Objet :** PC 086 297 21 X0053 – Centrale Photovoltaïque – Vouneuil-sous-Biard (86)

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la société Centrale Photovoltaïque de Vouneuil-sous-Biard, représentée par Monsieur Didier Hellstern, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur une parcelle sise lieu-dit « la Mortalane » sur la commune de Vouneuil-sous-Biard.

Le projet est concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Poitiers.

Je vous informe que :

- la hauteur du projet respecte les contraintes de hauteur imposées par les servitudes sus-visées.
- dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage fixe ou mobile d'une hauteur supérieure à 40 m serait nécessaire à la réalisation des travaux, l'entreprise devra déposer sa demande sur la plateforme prévue à cet effet à l'adresse suivante : <https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/>, avec un préavis minimum de 1 mois.

De plus, le projet étant situé dans un rayon supérieur à 3 km de l'aérodrome sus-visé, nous avons pris en compte les dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes issus de la note d'information technique du 10 novembre 2022 :

- l'installation de la centrale solaire n'appelle pas de remarques particulières.

La DGAC émet un **avis favorable à cette demande sous réserve du respect de la prescription supra mentionnée.**